MAIRIE DE PARIS

18e MAIRIE

Paris, 21 octobre 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Caroline Ramade
e-mail : caroline.ramade@paris.fr
Tél. :01 53 41 18 99

Nouveaux conseils de parents du 18e

Deux conseils, regroupant les parents de plusieurs établissements, seront mis en place à la mi-décembre dans le 18e. Inspirées des expérimentations menées depuis deux ans avec succès dans les 19e et 20e arrondissements, ces instances seront un espace de dialogue et d'échange avec les élus et professionnels de la petite enfance de l'arrondissement.

Les parents d'enfants en crèche ont jusqu'au 27 octobre pour se porter candidat à l'élection des membres des conseils qui se déroulera au sein des crèches les 16 et 17 novembre.

Les conseils de parents ont pour objectif d'impliquer et de sensibiliser les parents autour des dimensions collectives de l'accueil et de la vie quotidienne des enfants, avec à la clé, l'émergence de nouvelles initiatives. Les débats porteront autour de sujets de préoccupation importants telles que l'alimentation, les travaux, le personnel et les sujets d'actualité

Fonctionnement des conseils
- Dans chaque établissement, les parents élisent vers le mois de novembre, trois titulaires et trois suppléants.
- Ces derniers recueillent les questions et les propositions des parents, qu'ils transmettent ensuite devant leur conseil des parents (à travers des boites à idées, cahier de suivi, mails, forums web …) quinze jours avant la réunion.
- Les parents membres des conseils élisent à leur tour un président au sein de leur conseil.

Réunion et composition
- Chaque conseil se réunira au rythme de deux à trois séances par an.
- Ces conseils seront composés : du maire du 18e ou de son adjoint chargé de la petite enfance, de la coordinatrice de secteur, des responsables des établissements représentés au sein du conseil de parent, du médecin de PMI et des parents élus.